

L'INTERDICTION DE L'ANNSCHLUSS DANS LES TRAITÉS DE PAIX DE 1919 ASPECTS ÉCONOMIQUES D'UNE QUESTION POLITIQUE

Marie-Bénédicte Vincent

Université de Franche-Comté, Centre Lucien Febvre (EA 2273)

Dans sa proclamation du 12 novembre 1918, l'Assemblée nationale provisoire de « l'Autriche allemande » (*Deutschösterreich*) se proclame « République démocratique » (article 1) et « composante de la République allemande » (article 2). Dès sa naissance, la question de l'*Anschluss*, c'est-à-dire l'union sous une forme à déterminer avec l'Allemagne, est à l'agenda de la « petite » Autriche, née à l'issue de la Première Guerre mondiale à côté des autres États successeurs de la double monarchie. Des négociations sont menées avec l'Allemagne fin février 1919 en vue d'accélérer le processus. Mais l'*Anschluss* fait l'objet d'une double interdiction dans le Traité de Versailles du 28 juin 1919 (article 80) et dans le Traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 (article 88). En insistant sur la situation économique et sociale de l'Autriche à l'issue de la Première Guerre mondiale, cet article veut montrer d'une part que l'*Anschluss* est surtout à cette date une demande émanant de l'Autriche allemande en plein chaos et d'autre part que les aspects économiques jouent un grand rôle non seulement dans les discussions avec l'Allemagne, mais aussi à la Conférence de la Paix, qui s'ouvre à Paris en janvier 1919 : l'Autriche est en effet contrainte dès fin 1918 de demander une aide alimentaire aux États-Unis et à l'Entente, ce qui la place dans une position de dépendance vis-à-vis des vainqueurs de la guerre.

Mots clés : Autriche allemande, *Anschluss*, Conférence de la Paix, Traité de Versailles, Traité de Saint-Germain, aspects économiques.

Dans sa proclamation du 12 novembre 1918, l'Assemblée nationale provisoire de « l'Autriche allemande » (*Deutschösterreich*) se proclame « République démocratique » (article 1) et « composante de la République allemande » (article 2)¹. Cette assemblée siège de la dissolution de l'Autriche-Hongrie le 21 octobre 1918 jusqu'au 16 février 1919 (date où elle est remplacée par une Assemblée nationale constituante élue). Dès sa naissance, la question de l'*Anschluss*, c'est-à-dire l'union sous une forme à déterminer avec l'Allemagne, est à l'agenda de la « petite » Autriche, née à l'issue de la Première Guerre mondiale à côté des autres États successeurs de la double monarchie. Des négociations sont menées avec l'Allemagne fin février 1919 en vue d'accélérer le processus. Mais l'*Anschluss* fait l'objet d'une double interdiction par les puissances de l'Entente dans le Traité de Versailles du 28 juin 1919 (article 80)² et dans le Traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 (article 88)³.

L'expression *Anschluss* n'est pas employée pas ces deux traités, qui garantissent chacun « l'indépendance de l'Autriche » dans les frontières fixées par eux (y compris dans leur traduction en allemand⁴). Elle est toutefois un terme très fréquent du discours révisionniste de l'entre-deux-guerres (on désigne par là le courant de rejet des traités de paix en Allemagne comme en Autriche). Pour évoquer la perspective d'*Anschluss*, les textes diplomatiques de 1918-1919 utilisent, tant du côté autrichien et allemand que des puissances de l'Entente, des expressions comme « réunification », « union », « rattachement » ou encore

1. Le mot en allemand pour « composante » est *Bestandteil* et peut être traduit aussi par « élément » ou « partie ». Le texte en allemand de ces deux articles est disponible sur le site (consulté le 31 janvier 2021) : https://austria-forum.org/af/AustriaWiki/Provisorische_Nationalversammlung_f%C3%BCr_Deutsch%C3%B6sterreich

2. L'article 80 du Traité de Versailles énonce : « L'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche, dans les frontières qui seront fixées par le traité entre cet État et les principales puissances alliées et associées ; elle reconnaît que cette indépendance sera inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la SDN. » Texte disponible sur le site de l'Université de Perpignan (consulté le 29/09/2020) : <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1919versailles.htm>

3. L'article 88 du Traité de Saint-Germain énonce : « L'indépendance de l'Autriche est inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la SDN. En conséquence, l'Autriche s'engage à s'abstenir, sauf le consentement dudit Conseil, de tout acte de nature à compromettre son indépendance directement ou indirectement, et par quelque voie que ce soit, notamment et jusqu'à son admission comme membre de la SDN, par voie de participation aux affaires d'une autre puissance. » Texte également consultable sur : <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1919saintgermain.htm>

4. Le texte en allemand du Traité de Versailles est accessible sur le site (consulté le 30 janvier 2021) : <http://www.documentarchiv.de/wr/vv.html>

Le texte en allemand du traité de Saint-Germain est accessible sur le site (consulté le 30 janvier 2021) : https://de.wikisource.org/wiki/Staatsvertrag_von_Saint-Germain-en-Laye

« entrée » de l'Autriche dans une Allemagne fédérale. L'*Anschluss* réalisée sous forme d'annexion violente par l'Allemagne nazie après l'entrée de la Wehrmacht en Autriche le 12 mars 1938 ne correspond pas aux projets autrichiens du lendemain de la Grande Guerre.

Cet article revient donc sur le moment 1918-1919, en se penchant principalement sur la situation de l'Autriche allemande et en mettant l'accent sur les dimensions économiques du projet d'*Anschluss*. Ceci est un pas de côté par rapport à l'historiographie, qui analyse généralement la revendication d'*Anschluss* côté allemand comme côté autrichien pour sa dimension nationale, à savoir le sentiment d'appartenance au même peuple partagé par un grand nombre d'Allemands des deux pays, légitimant leur union politique au nom du principe wilsonien de janvier 1918 du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En insistant sur la situation économique et sociale de l'Autriche à l'issue de la Première Guerre mondiale, cet article veut d'une part montrer que l'*Anschluss* est surtout à cette date une demande émanant de l'Autriche allemande nouvellement créée et en plein chaos économique, et beaucoup moins de l'Allemagne elle-même, confrontée aux difficultés d'installation de la république de Weimar (ce n'est que dans la suite de l'entre-deux-guerres l'*Anschluss* devient une revendication large en Allemagne, transversale aux milieux politiques et justifiée avec des arguments alors moins économiques que culturels et ethniques, qui prennent une dimension raciale dans les milieux *völkisch* et notamment au parti nazi). D'autre part, les aspects économiques et financiers jouent un grand rôle non seulement dans les discussions au sein des deux pays, mais aussi dans les négociations entre les puissances de l'Entente lors de la Conférence de la Paix à Paris, qui s'ouvre en janvier 1919 : l'Autriche est en effet contrainte dès fin 1918 de demander une aide alimentaire aux États-Unis et à l'Entente, ce qui la place dans une position de dépendance financière et économique vis-à-vis des vainqueurs.

Pour analyser la revendication d'*Anschluss* vue d'Autriche et les négociations préalables aux deux traités de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye, on divisera le propos en deux temps. Le premier ira d'octobre 1918 à février 1919. Durant cette première phase, la question autrichienne et l'*Anschluss* ne sont pas des enjeux centraux pour les Alliés, qui reconnaissent toutefois que la situation économique de l'Autriche est très préoccupante. À la Conférence de la Paix, ce sont des sous-commissions qui réfléchissent aux tracés des frontières des États successeurs de l'Autriche-Hongrie, dans lesquelles les experts

(historiens, géographes) jouent un rôle important⁵. Dans une seconde phase à partir de février 1919, la question de l'*Anschluss* est désormais évoquée au Conseil des Quatre, organe suprême de la Conférence de la Paix : l'*Anschluss* devient véritablement un sujet politique car l'Autriche allemande et l'Allemagne ont signé le 2 mars 1919 un protocole manifestant leur souhait d'accélérer sa réalisation. Son interdiction dans les deux traités s'inscrit dans ce contexte.

Au plan documentaire, cet article s'appuie d'une part sur la publication de documents diplomatiques tant du côté autrichien que du côté de la France et de l'Entente⁶ et, d'autre part, sur les archives de la délégation de l'Autriche allemande à la Conférence de la Paix pour 1919-1920 (le Traité de Trianon réglant le sort de la Hongrie est signé le 4 juin 1920) conservées aux archives d'État à Vienne⁷. Ce fonds contient tous les courriers adressés aux représentants autrichiens en France : on peut y lire les revendications des villes, des *Länder*, des groupes professionnels, des partis, etc. Il s'agit d'un fonds riche permettant de voir les représentations de l'*Anschluss* chez les contemporains à différentes échelles. Nous ne ferons que puiser dans ce fonds pour montrer que des arguments économiques sont formulés. Nous utiliserons aussi la bibliographie sur le traité de Saint-Germain⁸ et sur l'histoire de l'Autriche de 1918 à 1938⁹. L'objectif de cet article est ainsi de montrer combien l'arrière-plan économique nourrit la question politique de l'*Anschluss* lors du moment 1918-1919.

5. Olivier Lowczyk, *La fabrique de la paix. Du comité d'études à la Conférence de la Paix. L'élaboration par la France des traités de la Première Guerre mondiale*, Paris, Economica, 2010. Sur le rôle des géographes, voir Nicolas Ginsburger, « L'expertise territoriale et cartographique des vaincus austro-hongrois. Robert Sieger, Pál Teleki et les traités de Saint-Germain et de Trianon », *Cartes & géomatique*. Comité français de cartographie, 2016, p. 115-132.

6. Klaus Koch, Walter Rauscher, Arnold Suppan (ed.), *Aussenpolitische Dokumente der Republik Österreich 1918-1938 (ADÖ), Band 1 : Selbstbestimmung der Republik (21. Oktober 1918 bis 14. März 1919)*, Munich, Oldenbourg, 1993 ; Robert Frank et Gerd Krumeich (ed.), *Documents diplomatiques français. Armistices et paix 1918-1920, t.1 : 27 septembre 1918-17 janvier 1919*, Bruxelles, Peter Lang, 2014 ; Paul Mantoux, *Les délibérations du Conseil des Quatre (24 mars-28 juin 1919)*, 2 vol., Paris, CNRS, 1955.

7. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, cartons 6 et 7.

8. Georges Castellan (dir.), *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919* (Actes du colloque des 1^{er}-2 décembre 1988), Paris, Université Paris 3/Institut autrichien, 1990 ; le dossier dirigé par Catherine Horel, « La fin de l'Autriche-Hongrie : réflexions sur l'Europe centrale après 1919 », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n°13, notamment l'introduction p. 5-19. Nous utilisons aussi : *Saint-Germain 1919* (Protokoll des Symposiums am 29. und 30. Mai 1979 in Wien), Munich, Oldenbourg, 1989.

9. L'ouvrage ancien mais toujours utile de Felix Kreissler, *De la Révolution à l'annexion. L'Autriche de 1918 à 1938*, Paris, PUF pour la trad. française, 1971 ; les pages sur l'Autriche dans Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden. Versailles und die Welt 1918-1923*, Munich, Beck, 2018, p. 463-475 et p. 1053-1069.

1. La revendication d'Anschluss en Autriche de la fin de la guerre à février 1919

1.1. L'influence accrue des Austro-Allemands

Si le rêve d'Anschluss ne date pas de la Grande Guerre, la fin de celle-ci l'a considérablement renforcé chez les Allemands de Cisleithanie, c'est-à-dire de la partie de la double monarchie située « en deçà » du fleuve Leitha séparant autrefois l'archiduché d'Autriche et le royaume de Hongrie¹⁰. Les Allemands y représentaient 35 % de la population selon le recensement de 1910¹¹. Ulrike Harmat a analysé l'influence politique accrue des « Austro-allemands » pendant la Première Guerre mondiale du fait de l'alliance militaire avec l'Allemagne et montré que cette influence ne se réduit pas aux milieux pangermanistes¹². Les nationalistes austro-allemands ont fondé une Union nationale allemande (*Deutscher Nationalverband*) pour tirer parti de la situation et pousser leur programme, appelé le programme de Pâques 1916 : ils y réclament la création d'une Autriche à majorité allemande séparée de la Galicie, de la Dalmatie et de la Bucovine, la division de la Bohême en unités administratives allemandes et mixtes (mais non tchèques) et le statut de l'allemand comme seule langue officielle de l'État. L'alliance entre l'Autriche et l'Allemagne doit, selon eux, être inscrite dans la constitution de ce futur État. Si les arguments ne sont pas nouveaux et restent de nature principalement politique, leur audience s'est renforcée avec la guerre.

Parallèlement, l'empereur Charles I^{er} de Habsbourg (22 novembre 1916 – 12 novembre 1918) a promu une « ligne allemande » à la fin de son règne : son premier ministre Ernst von Seidler, en poste de juin 1917 à juillet 1918, est un fonctionnaire pro-nationaliste allemand, en phase avec le programme de Pâques 1916. Il veut assurer une domination des Austro-allemands au Parlement, s'oppose à l'idée d'un État fédéral et a une attitude ouvertement anti-tchèque. Son programme est poursuivi par son successeur Max Hussarek (juillet 1918 – octobre

10. Une carte de la « Cisleithanie » et de la « Transleithanie » constituant les deux parties de la double monarchie depuis 1867 est disponible sur le site (consulté le 1^{er} février 2021) : <https://www.mediathek.at/der-erste-weltkrieg/der-erste-weltkrieg-ausgabe-1/oesterreich-ungarn-1914/politik-und-verwaltung/>

11. Les résultats statistiques par nationalité du recensement de 1910 pour l'Autriche-Hongrie sont cités par Henri Bogdan, « L'Autriche-Hongrie et la question nationale », *Confluences Méditerranée*, 2010/2, n° 73, p. 13-20.

12. Ulrike Harmat, « The German-Austrians at the End of World War I », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n° 13, p. 105-128.

1918). Pourtant, pour sauver l'empire à la fin de la guerre, l'empereur Charles tente le 12 octobre 1918 de créer un État fédéral avec son « Manifeste des Peuples » (16 octobre 1918). En protestation le 21 octobre 1918, les députés allemands du Parlement de Cisleithanie (*Reichsrat*) se réunissent dans la diète du *Land* de Basse-Autriche et adoptent la résolution suivante : « La nation allemande en Autriche déterminera elle-même l'organisation future de l'État sous la forme d'un État autrichien allemand indépendant et réglera ses relations avec les autres nationalités par des accords libres. » Ce même 21 octobre 1918, le président américain Wilson répond à la note de paix envoyée par l'Autriche-Hongrie en soutenant les aspirations nationales des peuples (et non la structure fédérale souhaitée par l'empereur).

L'armistice entre les représentants de la monarchie et l'Entente est signé le 3 novembre 1918 à la Villa Giusti. La révolution autrichienne conduit le 12 novembre 1918 à l'abdication de l'empereur Charles et à la proclamation de la République « d'Autriche allemande » (*Deutsch-Österreich*), dont l'article 2 affirme, comme on l'a vu, qu'elle est une « composante de la République allemande ». Cette déclaration associe dans ses deux premiers articles le principe démocratique et l'idée nationale. Le territoire envisagé est alors bien plus vaste que ce que fixe un peu moins d'un an plus tard le traité de Saint-Germain, car il intègre les minorités allemandes des Sudètes et des « îlots linguistiques » (en Bohême-Moravie et dans le Tyrol du Sud)¹³. Pour autant, le nouvel État autrichien a un aspect « improvisé » dans la mesure où aucune de ses frontières n'est garantie au moment de sa naissance¹⁴.

La social-démocratie autrichienne avait adopté une ligne austro-allemande dès octobre 1918¹⁵ : le programme élaboré prévoyait de céder les territoires italophones de Cisleithanie à l'Italie, de laisser les Ukrainiens et les Polonais décider de leur sort et de faire de l'Autriche un État austro-allemand en forçant les Tchèques et les Slaves du Sud à le reconnaître. Le 4 octobre 1918, ce programme social-démocrate est accepté par le parti chrétien-social et les nationaux allemands pour des

13. Voir Rolf Steininger, art. cit. Une carte mise en ligne par le site des archives autrichiennes d'État illustre ces ambitions en 1919 (consultée le 30/09/2020) : <https://oe99.staatsarchiv.at/20-jh/der-rest-ist-oesterreich/>

14. L'expression « État improvisé » est empruntée à Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 467.

15. Sur la manière dont la social-démocratie autrichienne a pensé la question nationale sous l'Empire austro-hongrois, voir les travaux de Jean-Numa Ducange, notamment : « La petite Internationale d'Autriche-Hongrie : un mythe ? », *Cahiers Jaurès*, 2015/1-2, n°215-216, p. 67-79.

raisons nationales. Dès lors, l'Anschluss devient le programme politique du gouvernement autrichien, dirigé par le social-démocrate Karl Renner (1870-1950), chancelier fédéral de 1918 à 1920, qui représente l'Autriche lors de la signature du Traité de Saint-Germain. La politique d'Anschluss est surtout défendue par Otto Bauer (1881-1938), le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de novembre 1918 à juillet 1919, qui a succédé à Viktor Adler (mort le 11 novembre 1918) à la tête du parti social-démocrate. Otto Bauer s'est personnellement engagé dans la préparation de l'Anschluss¹⁶ : il démissionne le 26 juillet 1919 avant la signature du traité de Saint-Germain par désaccord avec celui-ci.

1.2. La situation économique et sociale en Autriche

L'Entente est au courant de la crise économique et sociale en Autriche-Hongrie à la fin de la guerre. En France, les services de renseignements avertissent l'état-major fin octobre 1918¹⁷ : « Les informations arrivées de Vienne en Suisse jusqu'au 18 octobre au soir sont de plus en plus graves. Elles laissent prévoir l'imminence d'une catastrophe qui se produira sans doute à bref délai. » Felix Kreissler a décrit le « mouvement des masses populaires » en Autriche né avec la grève de janvier 1918¹⁸, durant laquelle des conseils ouvriers se sont spontanément formés. Le mouvement s'est nourri des critiques contre les milieux dirigeants dans l'armée et dans l'économie, de la faim qui touche la population et des visées révolutionnaires de certains militants. Ces problèmes se sont aggravés en octobre 1918 : à cette date, selon Kreissler, la population reçoit 40 grammes de matières grasses et 1 kg de pommes de terre par personne et par semaine, le lait et la bière sont extrêmement rares et le charbon n'est plus attribué. Un petit parti communiste d'Autriche est créé en novembre 1918, remarqué par la police (son premier congrès en 1919 rassemble 42 délégués représentant 3 000 adhérents). La crise alimentaire, qui entraîne une contestation ouvrière, s'ajoute au chaos de la démobilisation. Kreissler donne le chiffre de 150 000 chômeurs en 1919¹⁹.

16. Sur le rôle « clef » d'Otto Bauer depuis novembre 1918, voir Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 468.

17. *Documents diplomatiques français*, op. cit., Document n° 96, Note anonyme, Ampliation à Sûreté générale, Affaires étrangères, État-major de l'armée (2^e bureau A), Paris, le 28 octobre 1918, p. 140.

18. Felix Kreissler, *De la Révolution à l'annexion*, op. cit., p. 78 et suivantes.

19. *Ibidem*, p. 82.

Les clauses territoriales du Traité de Saint-Germain



Source : Le Petit Journal, Supplément illustré, 28 septembre 1919. gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

L'historien Bernard Michel a analysé la situation économique difficile des pays successeurs de l'Autriche Hongrie dans l'immédiat après-guerre²⁰. Certes l'empire des Habsbourg n'a pas été concerné

20. Bernard Michel, « Les conséquences économiques des traités de paix en Europe centrale 1919-1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007-2, n° 226, p. 97-108. Le paragraphe s'appuie sur cet article.

par les destructions de guerre car il n'y a pas eu ou très peu d'opérations militaires sur son territoire. Mais le legs financier du conflit est considérable : l'Autriche-Hongrie a financé la guerre par des emprunts de guerre et la planche à billets. Ce sont principalement des Allemands d'Autriche-Hongrie qui ont souscrit ces emprunts. Or, avec la défaite, ces emprunts perdent toute valeur. La circulation monétaire augmente et une inflation voit le jour. Le niveau des prix en juillet 1918 atteint 1 400 % du niveau de juillet 1914. On constate un effondrement de la monnaie et la fuite des capitaux à l'étranger.

À ces problèmes monétaires s'ajoute une crise des approvisionnements : la partie autrichienne de la double monarchie dépendait pour son ravitaillement des livraisons de produits agricoles et de charbon fournies par les autres parties de l'Autriche-Hongrie. Avec la dissolution de celle-ci et la création des États successeurs, ces livraisons s'interrompent brutalement. L'Autriche se trouve dès lors privée de ses sources traditionnelles d'approvisionnement²¹. Otto Bauer n'hésite pas le 4 décembre 1918, devant l'Assemblée nationale provisoire, à parler de « guerre économique » menée par les pays voisins²² :

« Les autres nations ont déclaré d'abord à notre endroit une guerre économique formelle. Depuis le jour de l'émergence de leurs nouveaux États, ils ont fermé leurs frontières. Les produits alimentaires que nous avions l'habitude de rapporter des territoires agraires qui sont peuplés de nations étrangères, nous ne les recevons plus. Le charbon, que nous ne pouvons pas amener d'ailleurs que du territoire tchèque, nous est fermé. Notre peuple est par là menacé du plus grand danger, d'une catastrophe sans précédent. »

Un dernier problème et non le moindre est le blocus naval imposé par l'Entente et maintenu après l'armistice. La convention d'armistice signée le 3 novembre 1918 stipule dans l'article V le « maintien du blocus des Puissances alliées et associées dans les conditions actuelles »²³. Le sujet du « blocus de la faim » est évoqué dans la

21. Hanns Haas, « Österreich und die Alliierten 1918-1919 », in *Saint-Germain, op. cit.*, p. 11-40. Voir aussi le dossier consacré à la situation économique et sociale de l'Autriche en 1918 : « Hunger – Gewalt – Neubeginn. Österreich 1918-1922 », *Historische Sozialkunde*, 2018-1, sur le site (consulté le 5 février 2021) : https://fdzgeschichte.univie.ac.at/fileadmin/user_upload/1_fdzgeschichte/Unterricht/HSK_Hefte/1_2018.pdf

22. ADÖ 1/65 : Provisorische Nationalversammlung für Deutschösterreich, stenographisches Protokoll zur 7. Sitzung, Wien, 4. Dezember 1918, p. 247. Nous traduisons le passage suivant : *Die anderen Nationen haben über uns zunächst einen förmlichen Wirtschaftskrieg verhängt. Von dem Tage der Entstehung ihrer neuen Staaten an haben sie ihre Grenzen gesperrt. Die Lebensmittel, die wir aus den Agrargebieten, die von fremden Nationen bevölkert sind, zu beziehen gewohnt waren, bekommen wir nicht mehr. Die Kohle, die wir nicht anders zuführen können als über tschechisches Gebiet, wird uns gesperrt. Unser Volk ist dadurch von der grössten Gefahr, von einer beispiellosen Katastrophe bedroht.*

correspondance diplomatique en France. L'ambassadeur de France à Berne en Suisse, Paul Eugène Dutasta²⁴, écrit à Stephen Pichon, ministre français des Affaires étrangères²⁵, le 6 novembre 1918²⁶ :

« *L'article des conditions d'armistice concernant le blocus serait mal interprété en Autriche-Hongrie, on croit y voir une mesure destinée à affamer l'Autriche. Les Allemands d'Autriche notamment travaillés par une propagande allemande très active, se sont vivement émus de cette clause de l'armistice. Il serait indispensable que les Alliés fassent à ce sujet une déclaration supplémentaire, donnant des éclaircissements et spécifiant l'envoi de vivres et de denrées de ravitaillement. La question des vivres est en effet primordiale.* »

Le 13 novembre 1918, soit le lendemain de la proclamation de l'Autriche allemande, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères Otto Bauer appelle à l'aide le président américain Wilson, en lui demandant de lever le blocus qui menace gravement le pays²⁷ :

« *Les efforts sont cependant rendus considérablement difficiles par le manque sévère de produits alimentaires qui règne dans notre pays. Le maintien du blocus menace le peuple allemand en Autriche avec un danger d'autant plus grand que les États nationaux slaves aussi qui sont nés sur le sol de l'Autriche se ferment à l'Autriche allemande et refusent de livrer au peuple industriel autrichien-allemand les surplus de leur agriculture. Dans ces circonstances, une famine catastrophique menace la République d'Autriche allemande.* »

Otto Bauer réitère cette demande dans le mémorandum sur la situation internationale, politique et économique de l'Autriche qu'il adresse le 25 décembre 1918 aux Alliés²⁸ :

23. Le texte de la convention d'armistice du 3 novembre 1918 de Villa Giusti entre les puissances alliées et l'Autriche-Hongrie est accessible sur (consulté le 1^{er} février 2021) :

<https://mjp.univ-perp.fr/traites/1918villa.htm>

24. Voir sa notice biographique sur le site du Dictionnaire historique suisse (consulté le 1^{er} février 2021) : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028512/2006-02-21/>

25. Voir sa notice biographique sur le site du Sénat (consulté le 1^{er} février 1920) :

https://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/pichon_stephen0429r3.html

26. *Documents diplomatiques français, op. cit.*, Document 132 : M. Dutasta, Ambassadeur de France à Berne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 6 novembre 1918, p. 186.

27. ADÖ 1/16 : Staatssekretär für Ausseres Bauer an Präsident Wilson (Washington), Vienne, 13. November 1918, p. 143-144. Le passage traduit est le suivant : *Die Bemühungen sind jedoch wesentlich erschwert durch den schweren Mangel an Lebensmitteln, der in unserem Lande herrscht. Die Aufrechterhaltung der Blockade bedroht das deutsche Volk in Österreich mit umso schwererer Gefahr, da sich auch die slawischen Nationalstaaten, die auf dem Boden Österreichs entstanden sind, gegen die Deutschösterreichische Republik absperrn und sich weigern, dem deutschösterreichischen Industrievolk die Überschüsse ihrer Landwirtschaft zu liefern. Unter solchen Umständen droht der Deutschösterreichischen Republik eine Hungerkatastrophe.*

28. *Ibidem*, p. 327 : *Wenn aber Deutschösterreich nicht schon in den allernächsten Wochen die Zufuhr von überseeischen Lebensmitteln ermöglicht wird, dann wird eine Hungersnot unentrinnbar, die zu der furchtbarsten sozialen und politischen Katastrophe führen, das Land der Anarchie überantworten würde. Kommt die Hilfe mit Lebensmitteln nicht bald, so wird sie zu spät kommen.*

« Si la livraison ultramarine de produits alimentaires à l'Autriche allemande n'est pas possible, alors une crise de la faim est inéluctable qui conduira à la plus terrible des catastrophes sociales et politiques et sera responsable de l'anarchie dans le pays. Si l'aide alimentaire n'arrive pas bientôt, alors elle arrivera trop tard. »

Du côté de l'Entente, la politique à l'égard de l'Autriche est dictée par l'évolution du conflit Est-Ouest²⁹. L'Entente veut démanteler les empires autoritaires, mais aussi empêcher le chaos économique et social vu comme la première cause d'une révolution et d'une contagion bolchevique possibles : aider économiquement l'Autriche est perçu comme un moyen de lutte contre le bolchevisme. Les Américains sont plutôt favorables à la demande d'aide formulée par l'Autriche en novembre 1918. Mais il n'y a pas consensus entre les Alliés. La lutte contre le spectre révolutionnaire pose la question des moyens à engager sur le terrain. Les pays de l'Entente sont d'une part engagés dans une offensive militaire en Russie contre les bolcheviques (le 23 novembre 1918 la France et la Grande Bretagne ont lancé une offensive) et d'autre part en désaccord sur l'idée d'une occupation militaire de l'Autriche : la France et l'Italie y sont favorables, mais pas la Grande Bretagne, qui la refuse le 18 novembre 1918. Reste la solution économique : contrer le bolchevisme en ravitaillant l'Autriche. Les États-Unis, grâce à leurs réserves, rendent ce changement de politique possible en décembre 1918. Herbert Hoover, ministre du Ravitaillement aux États-Unis, est envoyé à Berne. À Noël, une délégation autrichienne se rend en Suisse pour rencontrer la commission alliée. Si le fait que l'Autriche soit un ancien pays vaincu a posé problème au début, le 8 janvier 1919 l'Entente décide de lui livrer 4 000 tonnes de céréales³⁰. Néanmoins, les négociations pour d'autres livraisons de céréales s'enlisent et l'Autriche se tourne de nouveau vers l'Allemagne.

1.3. L'Anschluss comme propagande et revendication économique

La question de l'*Anschluss* a revêtu dès la fin de la guerre une forte dimension économique pour tous les acteurs en Allemagne et en Autriche. Côté allemand, une propagande « pro-*Anschluss* » est menée dès avant la fin de la guerre dans la partie allemande de l'Autriche-Hongrie avec des moyens économiques si l'on en croit les dépêches

29. Les informations sont tirées de Hanns Haas, « Österreich und die Alliierten 1918-1919 », art. cité.

30. Arnold Suppan, « Zur österreichischen Aussenpolitik 1918/19 », in *ADÖ, op. cit.*, p. 30-49, ici p. 41 note 16.

diplomatiques. Dutasta écrit depuis Berne à Pichon le 1^{er} novembre 1918³¹ :

« Il est certain que l'Allemagne encourage le développement de l'anarchie partout sauf en Autriche allemande. Là au contraire, elle fait des efforts inouïs pour maintenir l'ordre et s'attirer des sympathies. Ses agents parcourent le pays en répandant l'argent à profusion. Elle n'a pas hésité à envoyer 1 000 wagons de farine pour aider au ravitaillement de la population. »

Cette propagande allemande en Autriche semble avoir cessé à partir de novembre 1918, du moins les courriers diplomatiques n'en font plus état. L'Allemagne est, il est vrai, confrontée elle-même à la révolution et à une situation financière désastreuse. Côté autrichien, le projet d'*Anschluss* est argumenté chez Otto Bauer pour des raisons à la fois politiques (proximité des deux républiques allemande et autrichienne) et économiques. Otto Bauer est déterminé, selon Dutasta dans une lettre à Pichon le 6 décembre 1918³² :

« Un informateur de confiance qui a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche allemande m'a rapporté que celui-ci considérait le rattachement de son pays à l'Allemagne fédérative et républicaine comme une fatalité inéluctable. »

Si l'on considère le mémorandum déjà cité qu'Otto Bauer adresse le 25 décembre 1918 aux pays de l'Entente³³ et par lequel il demande à participer aux négociations devant conduire aux traités de paix, la nécessité de l'*Anschluss* est présentée avec un argumentaire mixte. Bauer commence par les arguments historique et politique : selon lui « l'Autriche allemande a dans l'histoire toujours été une partie de l'Allemagne »³⁴ et elle a été séparée de la Confédération germanique en 1866 à cause de la rivalité entre Habsbourg et Hohenzollern. Maintenant que les deux dynasties sont écartées, c'est « tout naturellement que la pensée ressurgit de réunir à nouveau l'Autriche allemande avec les autres souches allemandes, de renouer le lien séculaire d'une communauté historique, que la violence brutale a déchiré il y a 52 ans »³⁵. Il réclame aux États-Unis et à l'Entente, au nom du droit des

31. *Documents diplomatiques français, op. cit.*, Document 109, de M. Dutasta, Ambassadeur de France à Berne à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 1^{er} novembre 1918, p. 157.

32. *Documents diplomatiques français, op. cit.*, Document 301 : M. Dutasta Ambassadeur de France à Berne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 6 décembre 1918.

33. ADÖ, Document 104, p. 324-325.

34. *Ibidem*, p. 324 : *Deutschösterreich ist in der Geschichte stets ein Teil Deutschlands gewesen.*

35. *Ibidem*, p. 324 : *Ganz naturgemäß taucht daher der Gedanke wieder auf, Deutschösterreich mit den übrigen deutschen Stämmen zu vereinigen, das uralte Band geschichtlicher Gemeinschaft, das brutale Gewalt vor 52 Jahren zerrissen hat, wieder neu zu knüpfen.*

peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit de « réunir » (*vereinigen*) l'Autriche allemande et le Reich allemand dans une République allemande³⁶. Puis il décrit la situation économique de l'Autriche allemande³⁷ qu'il qualifie de « crise menaçante » du fait du blocus maritime et de la fermeture des frontières. L'*Anschluss* est vue comme la perspective d'assurer la survie économique de la République autrichienne.

2. L'*Anchluss* vu d'Allemagne à partir de février 1919 et le refus de l'Entente

La forme constitutionnelle que peut prendre l'*Anschluss* en 1918 semble ouverte et encore indéterminée côté autrichien. Le diplomate Clinchant, chargé d'affaires à Berne, interprète ainsi le mémorandum de Bauer dans un courrier à Pichon le 12 décembre 1918³⁸.

« La résolution de s'unir à la République allemande n'a qu'une valeur déclarative. Elle équivaut en quelque sorte à la déclaration des Droits de l'Homme, elle précise seulement le droit de l'Autriche allemande de s'unir à un moment donné à l'Allemagne (ou à l'Allemagne du Sud) en s'appuyant sur le droit des peuples à disposer de leur sort. L'Autriche allemande n'est pas absolument décidée à cette union, qui dépendra des circonstances. Elle demande seulement qu'à la Conférence de la Paix son droit de disposer d'elle-même soit reconnu. »

On comprend qu'il ne s'agit pas d'un *Anschluss* qui ferait disparaître l'Autriche au sein de l'Allemagne, mais d'une union des deux Républiques ou d'une entrée de l'Autriche dans le Reich fédéral. Dans l'adresse du 4 février 1919 de l'Assemblée nationale provisoire autrichienne à l'Assemblée constituante de Weimar, l'expression employée pour désigner l'*Anschluss* est : « réunifier à jamais l'Autriche allemande avec la terre mère allemande »³⁹.

2.1. La délégation autrichienne à Berlin

Pour lancer institutionnellement le processus, Bauer se rend fin février 1919 à Berlin, où il rencontre son homologue, le comte Brockdorff-Rantzau, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne.

36. *Ibidem*, p. 325.

37. *Ibidem*, p. 236-327.

38. Documents diplomatiques français, *op. cit.*, Document 334 : Clinchant, chargé d'affaires à Berne, à Pichon, ministre des Affaires étrangères, Berne, 12 décembre 1918, p. 469.

39. ADÖ, I/152, Staatskanzler Renner an Staatsamt für Ausseres, Vienne, 5. Februar 1919, p. 428-429 : *Deutschösterreich mit dem deutschen Mutterlande für alle Zeiten wieder zu vereinigen*.

Dans ce pays, les négociations s'inscrivent dans un contexte institutionnel particulier⁴⁰. La proclamation d'une République d'Autriche allemande le 12 novembre 1918 a été accueillie avec scepticisme, car l'Allemagne se doute que les conditions de paix fixées par l'Entente seront plus dures en cas d'*Anschluss*. Cependant les premières lois de la République allemande (proclamée le 9 novembre 1918) ouvrent théoriquement la possibilité institutionnelle de l'*Anschluss* : ainsi la loi électorale du 30 novembre 1918 sur le suffrage universel masculin et féminin prévoit, dans son article 25, d'élire en cas d'*Anschluss* des députés autrichiens au *Reichstag*. Par ailleurs, la loi du 10 février 1919 sur l'organisation provisoire des pouvoirs du Reich (loi votée par l'Assemblée constituante de Weimar) envisage aussi, en cas d'union avec l'Autriche allemande, que celle-ci participe à l'instance représentative des *Länder*, le « comité des États » (*Staatenausschuss*).

Les négociations entre Bauer et Brockdorff-Rantzau se déroulent à Berlin du 27 février au 2 mars 1919. Dans le protocole du 2 mars qui annonce les résultats des négociations, l'article 1 parle d'une « réunion » (*Zusammenschluss*) des deux pays⁴¹:

« Le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement de l'Autriche-Allemande se sont accordés pour signer avec la plus grande accélération un traité d'État sur la réunion du Reich allemand et de l'Autriche allemande, qui sera soumis aux Parlements des deux côtés pour approbation et ensuite ratifié. ».

Mais il s'agit seulement d'une déclaration d'intention, qui suscite des déceptions. Ainsi le représentant de l'Autriche allemande à Berlin, Hartmann, est très peu satisfait de ce résultat car il aurait voulu une proclamation effective de l'*Anschluss* pour mettre les Alliés devant le fait accompli. Il écrit à Bauer le 4 mars qu'une telle déclaration ne donne aucune assurance et aucune sécurité face à l'Entente⁴².

Dans le même temps, Bauer doit résoudre la crise alimentaire de l'Autriche et négocier parallèlement avec les Alliés, ce qui prime sur une

40. Rolf Steininger : « Anschlusspläne Österreichs und österreichische Bundesländer nach 1918 » sur le site du Lexique historique de Bavière : www.historisches-lexicon-bayerns.de (consulté le 20.2.2019).

41. ADÖ, 1/177 : Deutschösterreichische-deutsche Anschlussverhandlungen, Berlin, 2. März 1919, p. 491 : &1. *Die Deutsche Reichsregierung und die Deutsch-Österreichische Regierung sind übereingekommen, mit tunlichster Beschleunigung über den Zusammenschluss des Deutschen Reiches und Deutsch-Österreichs einen Staatsvertrag abzuschließen, der den beiderseitigen Parlamenten zur Genehmigung vorgelegt und sodann ratifiziert werden soll.*

42. ADÖ, 1/179 : Gesandter Hartmann an Staatssekretär für Äusseres Bauer, Berlin, 4. März 1919, p. 497.

politique spectaculaire d'*Anschluss*. Cette duplicité de la politique extérieure de Bauer (préparer avec l'Allemagne un futur *Anschluss* tout en demandant de l'aide à l'Entente) a choqué l'opinion française : le journal *Le Temps* écrit ainsi que l'Autriche ne peut pas « avoir le ventre chez l'Entente et la tête en Allemagne »⁴³. Le protocole du 2 mars 1919 est en effet parvenu aux mains de l'Entente, qui décide de conditionner son aide économique à l'Autriche à la renonciation au projet d'*Anschluss*. Bauer doit céder en mars 1919 car l'Allemagne ne peut elle-même fournir aucune aide alimentaire à l'Autriche, mais l'opinion en Autriche n'est pas avertie. Les Alliés garantissent le 5 mars 1919 au gouvernement autrichien un crédit de 30 millions de dollars pour payer des produits alimentaires et augmentent les livraisons de céréales et de farine⁴⁴. Une autre condition imposée à l'Autriche est d'apporter une aide à l'Entente dans la répression antibolchevique : en effet au printemps 1919, comme le rappelle Kreissler, l'Autriche se trouve « face à deux Républiques des Conseils », le régime de Bela Kun en Hongrie (à partir du 21 mars 1919) et la République des conseils de Bavière (5 avril 1919)⁴⁵. Le gouvernement autrichien de coalition dirigé par Karl Renner (chancelier social-démocrate) et Fink (vice-chancelier chrétien social) depuis les élections de février 1919, à l'issue desquelles les deux partis ont quasiment le même nombre de sièges⁴⁶, s'engage à ne pas livrer d'armes à la Hongrie. Bauer écrit en ce sens à Béla Kun le 16 juin 1919. Le gouvernement autrichien cherche à empêcher sur son sol un mouvement révolutionnaire chez les communistes (non représentés au Parlement) et les conseils ouvriers.

Si l'Allemagne s'est montrée peu désireuse d'aider financièrement l'Autriche, c'est aussi que sa propre situation financière est périlleuse. L'historien Carl Ludwig Holtfrerich a montré que l'inflation avait débuté bien avant le Traité de Versailles et la fixation du montant des réparations en 1921⁴⁷. L'inflation a commencé dès 1914 car l'Allemagne a recours, pour pourvoir à ses dépenses de guerre, à l'endettement à court terme et elle demande des avances à la banque

43. Hanns Haas, art. cit.

44. Suppan, art. cit., p. 49.

45. *Ibidem*, p. 85.

46. Aux élections de février 1919, la social-démocratie est le parti majoritaire avec 42 % des sièges, contre 41 % pour les chrétiens-sociaux et 15 % pour les nationaux-allemands.

47. Carl Ludwig Holtfrerich, *Die deutsche Inflation 1914-1923 : Ursachen und Folgen in internationaler Perspektive*, Berlin, De Gruyter, 1980, traduction française : *L'inflation en Allemagne, 1914-1923* (trad. par Bernard Poloni, préface d'Alain Plessis), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

centrale. Cette création monétaire massive a été la première cause de l'inflation. Après la guerre, le gouvernement républicain choisit de poursuivre la politique inflationniste car la République est un régime trop fragile pour pouvoir imposer une forte hausse de la fiscalité. De plus, des hausses d'impôts auraient freiné le redémarrage de l'économie. L'État continue à demander des avances à la banque centrale (*Reichsbank*), tandis que d'autres sources de l'inflation se rajoutent : premièrement le niveau faible de la production agricole et industrielle, qui ne retrouve pas son niveau de 1913, deuxièmement la hausse de la vitesse de circulation de la monnaie, qui traduit une perte de confiance dans celle-ci. L'ultimatum de Londres de mai 1921 fixant le montant total des réparations ouvre une troisième phase hyper-inflationniste. L'analyse permet de comprendre pourquoi l'Allemagne n'est pas empressée de répondre en 1919 aux demandes autrichiennes : elle n'en a tout simplement pas les moyens financiers.

2.2. L'Entente et l'interdiction de l'Anschluss

Les positions de l'Entente face à l'*Anschluss* n'étaient pas figées avant le printemps 1919. Il y avait des discussions à la fois dans les ministères des Affaires étrangères (ainsi en France et en Italie) et à la Conférence de la Paix. La France a d'ailleurs évolué sur la question du fait de son durcissement progressif à l'égard de l'Allemagne. Les notes de la direction des Affaires politiques et commerciales du Quai d'Orsay rédigées par Jules Laroche, alors sous-directeur pour l'Europe, montrent que la France se demandait que faire avec le nouvel État autrichien en proie à de graves difficultés politiques, économiques et financières⁴⁸. Laroche avait écrit à Pichon le 25 octobre 1918⁴⁹ : « Les Alliés peuvent-ils tolérer ou doivent-ils empêcher l'incorporation à l'Allemagne des Allemands d'Autriche ? », signe d'une hésitation côté français. Lors de la Conférence de la Paix, la discussion sur l'Autriche a commencé le 15 mars 1919 dans la commission pour les questions territoriales.

Trois solutions s'offraient alors : soit la réunion de l'Autriche et de l'Allemagne (Laroche songeait à morceler l'Allemagne en réunissant l'Allemagne du Sud et l'Autriche), soit l'intégration de l'Autriche dans

48. Gerald Stourzh, « Zur Genèse des Anschlussverbots in den Verträgen von Versailles, Saint-Germain und Trianon », in *Saint-Germain 1919*, op. cit., p. 41-53.

49. *Documents diplomatiques français*, op. cit., Document n° 84, M. Laroche, sous-directeur d'Europe, à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, Paris, 25 octobre 1918, p. 114.

une confédération danubienne avec les États successeurs de l'Autriche-Hongrie (mais avec le risque de résurgence de l'empire Habsbourg), soit enfin le maintien d'une Autriche indépendante. Ces notes indiquent que le sort de l'Autriche est lié à une réflexion plus vaste de réorganisation territoriale à l'échelle européenne et à une évaluation du risque que chaque solution fait peser sur la paix. Finalement c'est la solution de l'indépendance de l'Autriche qui est préférée, du moins temporairement (Laroche pensait qu'à terme l'Anschluss se ferait de toute façon). La France va tout faire pour convaincre ses alliés. C'est une note française datée du 15 mai 1919, mais rédigée antérieurement entre mi-mars et mi-avril 1919 et qui a été retrouvée en 1975 seulement dans les archives du Quai d'Orsay, qui indique l'adoption de la position française contre l'Anschluss. Cette note est transmise par André Tardieu au ministre britannique des Affaires étrangères, Arthur Balfour, le 22 avril 1919. Elle résume les arguments tenus par Clemenceau devant le Conseil suprême, qui sont dictés par une grande sévérité à l'égard des vaincus. On peut y lire que l'aspiration à l'union entre Autrichiens et Allemands est qualifiée de « mouvement politique artificiel » et que l'Anschluss serait un cadeau immoral donné aux vaincus de la guerre. Le document se termine par des propositions de trois articles des futurs traités de paix, cités ci-dessous⁵⁰ :

Extrait de la note française du 15 mai 1919 : Le Gouvernement français insiste avec force pour l'insertion dans les préliminaires de paix des clauses qui assureront l'indépendance de l'Autriche allemande, savoir :

1. Préliminaires de paix avec l'Allemagne

Le Gouvernement allemand reconnaissant l'indépendance de l'Autriche allemande s'engage à s'abstenir de toute action directe ou indirecte, tendant à menacer ou à diminuer, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre économique, ladite indépendance, et à interdire toutes menées, de quelque nature que ce soit, ayant un tel objectif.

2. Préliminaires de paix avec la Hongrie

(même texte que ci-dessus).

3. Préliminaires de paix avec l'Autriche allemande

Le Gouvernement de l'Autriche allemande s'engage à interdire sur son territoire toute action tendant à mettre en péril directement ou indirectement, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre économique, l'indépendance qui lui est reconnue et garantie par les présents préliminaires de paix.

50. Document publié par Gerald Stourzh, art. cit., p. 48.

Ces vues président à la rédaction de l'article 80 du Traité de Versailles le 22 avril 1919. L'article répond ainsi aux intérêts français : la France, qui vient en effet de renoncer à une occupation illimitée de la Rhénanie, y voit une compensation pour sa politique de sécurité. La délégation autrichienne n'a été convoquée que le 12 mai 1919 : pour le Conseil des Quatre, il est clair que les Autrichiens ne doivent pas être consultés sur les frontières. Lloyd George avait ainsi déclaré le 7 mai à Clemenceau et Wilson : « Je crois d'ailleurs que la discussion avec les représentants de l'Autriche ne doit porter que sur un domaine limité »⁵¹.

C'est aussi la base de l'article 88 du Traité de Saint-Germain. Le 20 juillet 1919, une version du Traité de Saint-Germain est présentée à l'Autriche. Otto Bauer démissionne pour marquer son désaccord. Bauer n'est certes pas parvenu à réaliser l'*Anschluss*, mais l'historiographie récente nuance l'échec de sa politique extérieure en soulignant qu'au plan intérieur. Il a contribué à intégrer les ouvriers dans la nouvelle Autriche⁵², acquis les conseils ouvriers majoritairement sociaux-démocrates à la République, contenu les tentatives de soulèvement communistes en juin 1919 et initié une politique sociale (protection des locataires, politique de construction de logements, notamment à Vienne où elle est poursuivie par le maire social-démocrate Jakob Reumann élu en mai 1919). Une nouvelle phase de négociations s'ouvre et la question territoriale est rediscutée (parmi les points amendés, il y a la question du Burgenland, région peuplée d'Allemands initialement incorporée à la Hongrie, où des plébiscites sont prévus en 1920, le plébiscite en Carinthie et quelques changements dans les frontières initiales au sud de la Styrie et avec la Tchécoslovaquie⁵³). Par le Traité de Saint-Germain, le nom d'Autriche allemande est interdit et l'Autriche prend le nom officiel de République d'Autriche. Le pays compte alors environ 118 000 km² et 10 millions d'habitants.

2.3. L'*Anschluss* dans le révisionnisme en 1919

Dans les archives de la délégation autrichienne à la Conférence de la Paix, il est frappant de constater que l'*Anschluss* est souhaité explicitement pour des raisons économiques. Donnons-en trois exemples en

51. *Les Délibérations du Conseil des Quatre*, op. cit., vol 1, document LXV, 7 mai 1919, p. 507.

52. Sur ce bilan politique d'Otto Bauer, voir Jörn Leonhard, *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 469.

53. On peut consulter une carte de la « petite » Autriche dans les frontières de septembre 1919 sur le site austria-forum.org (consulté le 1/10/2020) : https://austria-forum.org/af/Wissenssammlungen/Essays/Geschichte/Saint-Germain_und_Minderheitenrechte

mai et juin 1919, choisis à des échelles différentes : le gouvernement, un *Land*, une ville. Le premier est un télégramme chiffré écrit par Karl Renner à Otto Bauer le 31 mai 1919. Il soutient que l'Anschluss constitue la solution pour l'avenir de l'Autriche⁵⁴ :

« Il va de soi que la délégation de paix s'en tient aux instructions qui lui ont été données et acquiert chaque jour davantage la conviction que seule une politique d'Anschluss apportera une réelle issue. Stop. Doute il est vrai sur sa mise en œuvre. Stop. Meilleures recommandations à la réunion grande-allemande. »

Le deuxième exemple est une protestation envoyée par le maire de la ville de Linz (Haute-Autriche) le 10 juin 1919 au ministère des Affaires étrangères à Vienne, qui la transmet le 1^{er} juillet à la délégation autrichienne en France⁵⁵ :

« L'incorporation des territoires allemands du sud de la Bohême à l'État tchécoslovaque serait un viol ethnique et économique, une violation manifeste du droit à l'autodétermination du peuple allemand, un lourd préjudice à la vie économique de l'Autriche allemande. »

Le troisième exemple est la résolution votée le 26 juin 1919 par la diète de Salzbourg et transmise le 7 juillet 1919 à la délégation autrichienne :

« Les projets de traité présentés par les représentants des États de l'Entente contiennent cependant des dispositions qui mettent en danger l'existence nationale, financière et économique du peuple allemand-autrichien et empêchent son essor culturel à l'avenir. »⁵⁶

Le point commun entre ces trois documents est que l'Anschluss est envisagé comme une nécessité pour la viabilité économique de l'Autriche : « réelle issue » selon les termes de Renner dans le premier document (au sens de prise en compte de la réalité du pays), crainte du « préjudice à la vie économique » en cas de paix injuste dans le deuxième, évocation des menaces pesant sur « l'existence financière et économique » du peuple allemand-autrichien dans le troisième. Il faut

54. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, carton 6, Fascicule 2 I/1/a : *Die Friedensdelegation hält selbstverständlich an den ihr erteilten Instruktionen fest und gewinnt täglich mehr die Überzeugung, dass einen wirklichen Ausblick nur die Anschlusspolitik bringt stop Durchsetzung allerdings fraglich stop Besten Empfehlungen an die Grossdeutsche Vereinigung.*

55. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, carton 7 : *Die Einbeziehung der deutschen Gebiete Süd-Böhmens an den tschechoslowakischen Staat wäre also eine völkische und wirtschaftliche Vergewaltigung, eine offenkundige Verletzung des Selbstbestimmungsrechts des deutschen Volkes, eine schwere Schädigung des deutschösterreichischen Wirtschaftslebens.*

56. Staatsarchiv Wien. Deutsch-Österreichische Friedensdelegation Saint-Germain, carton 6, Fascicule 2 I/1/a : *Die von den Vertretern der Entente-Staaten vorgelegten Vertragsentwürfe beinhalten aber Bestimmungen, welche das nationale, finanzielle und wirtschaftliche Dasein des deutsch-österreichischen Volkes gefährden und ihm seinen kulturellen Aufstieg für die Zukunft behindern.*

prendre au sérieux ces représentations de l'*Anschluss* dans lesquelles l'argument est tout autant économique que national. L'*Anschluss* apparaît comme le seul moyen pour l'Autriche de pouvoir continuer à exister. Ce point nous semble important car l'historiographie a surtout insisté sur ses dimensions idéologiques. Les sources montrent certes que l'argument national est présent, mais pas hégémonique. L'*Anschluss* doit apporter une viabilité économique à un Etat de petite taille, coupé de ses circuits traditionnels d'approvisionnement. Son interdiction en 1919 suscite dès lors en Autriche un révisionnisme contre les traités de paix, qui se nourrit d'arguments à la fois politiques et économiques.

Les Alliés avaient conscience dans la préparation du Traité de Saint-Germain que les conditions économiques prévues par le traité alimenteraient le mécontentement de la population autrichienne. On peut citer à titre d'exemple la discussion du 4 juin 1919 entre Wilson, Clemenceau, Lloyd George et Orlando à propos du bétail saisi ou réquisitionné par la double monarchie durant la guerre. Lloyd George « regrette qu'on enlève ce bétail à un pays comme l'Autriche, qui est aujourd'hui dans un état de famine » et déclare : « Nous devons tenir compte de l'état dans lequel se trouve l'Autriche », mais l'expert Lamont, membre de la commission des finances et des réparations, lui répond⁵⁷ :

« Nous sommes tous frappés par la condition déplorable dans laquelle se trouve la population de Vienne. Mais le bétail dont il s'agit serait pris dans des régions éloignées de Vienne, au voisinage de l'Italie et il serait peu probable qu'en aucun cas il aille aux Viennois. »

Donc il y a une lucidité sur la situation alimentaire en Autriche, mais qui pèse peu face à l'inflexibilité des vainqueurs sur la question des dommages de guerre : le Traité de Saint-Germain contient une partie VIII intitulée « réparations » (*Wiedergutmachungen*) dans laquelle l'article 184 traite du bétail saisi⁵⁸.

L'*Anschluss* a alimenté le révisionnisme contestant les traités de paix en Allemagne et en Autriche. Dans ce dernier pays, si la population conteste l'amputation par le Traité de Saint-Germain des zones limitrophes peuplées de germanophones, c'est surtout, selon l'historien Hanns Haas, l'interdiction de l'*Anschluss* qui nourrit le révisionnisme car

57. *Les Délibérations du Conseil des Quatre, op. cit.*, vol. 2, document CVII, 4 juin 1919, p. 291.

58. Nous renvoyons au texte du traité déjà cité et consulté le 1^{er} février 2021 sur : https://de.wikisource.org/wiki/Staatsvertrag_von_Saint-Germain-en-Laye

elle est jugée en contradiction avec le principe de l'autodétermination des peuples⁵⁹. Elle a conduit à ce que certains hommes politiques comme Karl Renner s'arrangent avec le régime de l'État corporatiste (*Ständestaat*) érigé en 1934 par les chanceliers Engelbert Dollfuss et Kurt Schuschnigg et saluent l'*Anschluss* de 1938 imposé par Hitler comme compensation des déceptions et humiliations de 1918-1919. Inversement, Otto Bauer doit quitter l'Autriche en 1934 comme opposant au régime austro-fasciste⁶⁰. Pour ce dernier, l'*Anschluss* de 1938, qui est une pure annexion par l'Allemagne nazie, est incompatible avec ses projets de 1918-1919 liés à la fin des dynasties régnantes, à la mise en place des Républiques allemande et autrichienne et à la domination du parti social-démocrate dans les gouvernements des deux pays.

L'historiographie s'est beaucoup plus penchée sur le cas allemand. Compte tenu des conséquences très lourdes du Traité de Versailles pour l'Allemagne, un vaste mouvement de contestation du *Diktat* se propage dès 1919 dans le pays⁶¹. Ce révisionnisme fait partie de « l'esprit de l'époque » (*Zeitgeist*) pour reprendre le titre du livre de Thomas Lorenz⁶², au sens où il est transversal aux milieux politiques et intellectuels allemands et donne lieu au déploiement de multiples argumentaires mêlant dénonciations et revendications. Les milieux et les supports où ces argumentaires s'expriment sont variés : les partis politiques sont bien sûr au premier chef porteurs de ce discours révisionniste qui, au *Reichstag*, fait figure de thème consensuel par-delà les clivages partisans. En dehors de l'arène parlementaire, des experts de différents ordres, qu'ils soient universitaires, savants, publicistes ou écrivains, s'engagent et apportent des arguments dénonçant l'iniquité du traité en puisant dans leurs disciplines (l'histoire, la géographie, le droit, les statistiques, l'économie, etc.). Dans les écoles, les manuels d'histoire et d'éducation civique font une grande place à ce révisionnisme anti-Versailles⁶³ : des exemplaires du traité sont même distribués

59. Hanns Haas, « L'Autriche à la Conférence de Paix de Paris », in *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919*, op. cit., p. 9-21.

60. Cité dans *Der überforderte Frieden*, op. cit., p. 1069.

61. Pour une synthèse sur la réception du Traité de Versailles en Allemagne, voir Gerd Krumeich (éd.), *Versailles 1919. Ziele, Wirkung, Wahrnehmung*, Essen, Klartext, 2001.

62. Thomas Lorenz, « *Die Weltgeschichte ist das Weltgericht* ». *Der Versailler Vertrag in Diskurs und Zeitgeist der Weimarer Republik*, Francfort-sur-le-Main / New York, Campus Verlag, 2008.

63. Jeannie Bauvois, « Images comparées de la Grande Guerre dans les manuels d'histoire allemands et français de la première moitié du XX^e siècle », *Internationale Schulbuchforschung*, 2000-3, vol. 22, p. 349-366 ; dans le même numéro, voir Rainer Bendick, « Die Schulbücher der Feinde. Wahrnehmung und Wirkung in Deutschland und Frankreich vor und nach 1918 », p. 301-314.

aux élèves en dernière année de l'école primaire en Bavière. Dans les autres *Länder*, les manuels publient des extraits du traité ou des brochures spécifiques sur ce sujet. La dénonciation du Traité de Versailles utilise beaucoup les cartes géographiques montrant d'une part les « mutilations » subies par l'Allemagne, dont le territoire est anthropomorphisé, et d'autre part les îlots « d'Allemands ethniques » (*Volksdeutsche*) vivant en dehors des frontières imposées en 1919, notamment en Autriche. À un niveau plus populaire, le révisionnisme passe par des images, des caricatures, des dessins notamment dans la presse illustrée et les magazines, qui ont été bien étudiés par l'histoire culturelle de la république de Weimar. Toute une iconographie « anti-Versailles » fleurit, représentant l'Allemagne humiliée par l'Entente. On peut en donner ici un exemple qui reprend l'argument économique : la caricature publiée le 13 juin 1920 dans l'hebdomadaire satirique du *Kladdedaratsch* (fondé à Berlin en 1848 et dont le nom désigne quelque chose qui vole en éclats, ce périodique évolue après 1919 dans le camp antirépublicain). La caricature représente l'Allemagne malade, à qui une infirmière française et Clemenceau prélèvent son sang avec un robinet ouvert. La légende indique : « La question des réparations sur le corps économique allemand. Clemenceau s'est rangé au point de vue du compte courant »⁶⁴. À partir de 1923, ce journal soutient le parti nazi, qui a abondamment utilisé l'argument anti-Versailles dans sa propagande. Rappelons que le programme du parti nazi en 25 points de 1920 évoque dans ses points 1 et 2 la revendication de l'*Anschluss*⁶⁵:

Point 1. *Nous exigeons la constitution d'une Grande Allemagne réunissant tous les Allemands sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.*

Point 2. *Nous exigeons l'égalité des droits du peuple allemand au regard des autres nations, l'abrogation des Traités de Versailles et de Saint-Germain.*

Certes le parti nazi n'est pas le seul sous la république de Weimar, loin de là, à se saisir du thème révisionniste anti-Versailles pour en faire un argument politique et un instrument de conquête électorale. Mais il profite justement du consensus qui règne en Allemagne sur cette

64. *Kladderadatsch* 73 (1920), Heft 24. « Die Entschädigungsfrage am deutschen Wirtschaftsleben. Clemenceau : Frankreich hat sich auf den Standpunkt des „laufenden Kontos“ gestellt ». Caricature accessible sur le site de la bibliothèque universitaire de Heidelberg (consulté le 29/09/2020) : <https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/kl1920/0333>

65. Nous utilisons ici la traduction en français proposée sur le site du Mémorial de Caen (consulté le 15 septembre 2020) : www.memorial-caen.fr/le-musee/la-seconde-guerre-mondiale/la-faillite-de-la-paix/la-montee-du-nazisme-en-allemande

question pour gagner des soutiens en dehors de son milieu *völkisch* d'origine. Dans l'idéologie nazie, c'est l'argument racial et non économique qui prime.

3. Conclusion

La question de l'Anschluss montre l'intérêt qu'il y a à mener une histoire de l'Europe centrale à l'échelle régionale pour analyser les traités de paix. On a vu que le sujet de l'Anschluss impose notamment de mieux relier l'histoire de l'Allemagne à celle de l'Autriche après l'effondrement des empires en 1918. Le sujet a longtemps été traité dans l'historiographie surtout du point de vue de l'Allemagne et avec le prisme de l'Anschluss de 1938, c'est-à-dire de l'imposition par l'Allemagne d'une annexion à l'Autriche. Il faut rééquilibrer le regard et montrer qu'il y a également une demande côté autrichien, formulée dès l'époque de l'Autriche-Hongrie (1867-1918) et qui devient brûlante en 1918-1919, avec des arguments qui ne sont plus seulement de nature politique, mais aussi économiques.

L'objectif de cet article était précisément de mettre l'accent sur ces aspects économiques sous-jacents à la question de l'Anschluss en 1918-1919, afin de compléter une histoire culturelle très développée aujourd'hui sur le sujet. Certes l'historiographie a beaucoup traité les questions financières et monétaires de l'immédiat-après-guerre à une échelle internationale, que l'on songe au thème des réparations allemandes lié à celui des dettes interalliées et à la position des États-Unis⁶⁶ ou à l'analyse de l'inflation en Allemagne jusqu'à 1923⁶⁷ ou encore au rôle des banques centrales et internationales pour régler ces problèmes monétaires⁶⁸. Mais l'Autriche est souvent absente de ces réflexions. Or les difficultés économiques et financières en Autriche depuis 1918 nourrissent aussi l'instabilité politique en Europe centrale. Elles resurgissent d'ailleurs dans la crise des années 1930, quand l'Autriche regarde avec envie l'Allemagne hitlérienne sortir du chômage dès 1933 et développer son industrie grâce au plan de préparation de la guerre à

66. C'est l'objet du livre d'Adam Tooze, *The Deluge. The Great War and the Remaking of Global Order 1916-1931*, Londres, Allen Lane, 2014.

67. Gerald D. Feldman, *The Great Disorder. Politics, Economics and Society in the German Inflation 1914-1924*, Oxford/ New York, Oxford University Press, 1993.

68. Voir pour l'Allemagne Frédéric Clavert, « Hjalmar Schacht et les relations extérieures de la Reichsbank », in Olivier Feiertag et Michel Margairaz (dir.), *Les banques centrales à l'échelle du monde*, Paris, Presses de Sciences Po / Mission historique de la Banque de France, 2012, p. 79-102.

partir de 1936. Vu d'Autriche, l'*Anschluss* redevient un objectif économiquement très attractif, comme en 1919.

Une dernière visée de cette analyse était de montrer l'extrême difficulté pour les populations vaincues à accepter les traités de paix car ceux-ci sont une « synthèse complexe » pour reprendre l'expression de Georges-Henri Soutou⁶⁹ voulant tenir compte à la fois des principes du wilsonisme (assurer le principe démocratique et l'auto-détermination des peuples) et des intérêts de puissance des pays vainqueurs dans l'héritage du XIX^e siècle. Les traités représentent à la fois la traduction en actes des principes nouveaux (via l'organisation des plébiscites notamment) et la récusation de ces principes, comme le montre la question de l'*Anschluss*. En Autriche, le principe national n'a pas été appliqué de manière cohérente dans le tracé des nouvelles frontières avec l'Italie et la Hongrie : que l'on songe au Tyrol du Sud⁷⁰ ou au Burgenland⁷¹, peuplés de germanophones mais aux destins différents (le Tyrol du Sud est cédé à l'Italie et le Burgenland revient finalement en Autriche). Certes des dérogations au principe national ont été compensées dans les traités par des articles sur la protection des minorités dans les États. Reste que, du côté de l'Entente, la question de l'*Anschluss* résume bien l'impossibilité de concilier le droit des peuples à l'autodétermination et l'objectif de fonder le système européen après la guerre sur l'indépendance autrichienne. Du côté de l'Autriche, les traités de paix ont nourri de grandes déceptions et alimenté un révisionnisme fort. L'aide alimentaire accordée par l'Entente en 1919 a été vite oubliée.

Il faut ici insister sur la persistance des problèmes économiques et financiers en Autriche après la signature du Traité de Saint-Germain⁷². Dans le traité, l'Autriche est condamnée à la réparation des dommages de guerre ; elle doit reprendre la majeure partie des dettes d'avant-guerre de la double monarchie et le montant total des emprunts de guerre. Son endettement total est estimé par Kreissler entre 50 et 55 milliards de couronnes-or. L'Entente demande une hypothèque sur

69. Georges-Henri Soutou, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la Première Guerre mondiale : actualité du passé ? » *Politique étrangère*, 1993, 58-3, p. 697-711.

70. Anne-Sophie Nardelli-Malgrand, « Sécurité et reconstruction : l'*Anschluss* au cœur des relations franco-italiennes de 1919 à 1922 », in *Mélanges de l'École française de Rome*, 2008, 120-1, p. 281-296.

71. B. Hamard, « Le transfert du Burgenland à l'Autriche 1918-1922, un arbitrage international de l'après-guerre », *Revue historique*, 1995/3, n°596, p. 285-306.

72. Les données suivantes sont tirées de Felix Kreissler, *De la Révolution à l'annexion*, op. cit., p. 107 et suivantes.

les recettes de l'État. Autrement dit, l'inflation ne s'achève pas avec le Traité de Saint-Germain. Par ailleurs, la crise alimentaire ne prend pas fin en septembre 1919 : les livraisons de pommes de terre de Hongrie, des Pays-Bas et de l'Allemagne ne couvrent pas les besoins de la population. La sévère pénurie de charbon se poursuit. En décembre 1919, Renner effectue un voyage à Paris pour demander des secours et ce sont finalement les Américains qui s'engagent peu avant Noël 1919 à fournir 30 000 tonnes de blé, ce qui couvre les rations alimentaires pour trois mois. Le révisionnisme s'est nourri de ces difficultés monétaires et alimentaires, attribuées par la population aux traités de paix.

Références

- Bauvois J., 2000, « Images comparées de la Grande Guerre dans les manuels d'histoire allemands et français de la première moitié du XX^e siècle », *Internationale Schulbuchforschung*, 2000-3, vol. 22, p. 349-366.
- Bendick R., « Die Schulbücher der Feinde. Wahrnehmung und Wirkung in Deutschland und Frankreich vor und nach 1918 », *Internationale Schulbuchforschung*, 2000-3, p. 301-314.
- Bogdan H., 2010, « L'Autriche-Hongrie et la question nationale », *Confluences Méditerranée*, 2010/2, n° 73, p. 13-20.
- Castellan G. (dir.), 1990, *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919* (Actes du colloque des 1^{er}-2 décembre 1988), Paris, Université Paris 3/Institut autrichien.
- Clavert F., 2012, « Hjalmar Schacht et les relations extérieures de la Reichsbank », in Olivier Feiertag et Michel Margairaz (dir.), *Les banques centrales à l'échelle du monde*, Paris, Presses de Sciences Po / Mission historique de la Banque de France, p. 79-102.
- Ducange J.-N., 2015, « La petite Internationale d'Autriche-Hongrie : un mythe ? », *Cahiers Jaurès*, 2015/1-2, n° 215-216, p. 67-79.
- Feldman G. D., 1993, *The Great Disorder. Politics, Economics and Society in the German Inflation 1914-1924*, Oxford/ New York, Oxford University Press.
- Frank R. et G. Krumeich (eds.), 2014, *Documents diplomatiques français. Armistices et paix 1918-1920*, Bruxelles, Peter Lang.
- Ginsburger N., 2016, « L'expertise territoriale et cartographique des vaincus austro-hongrois. Robert Sieger, Pal Teleki et les traités de Saint-Germain et de Trianon », *Cartes & géomatique*. Comité français de cartographie, p. 115-132.

- Haas H., 1989, « Österreich und die Alliierten 1918-1919 », in *Saint-Germain 1919* (Protokoll des Symposiums am 29. und 30. Mai 1979 in Wien), Munich, Oldenbourg, p. 11-40.
- Haas H., 1990, « L'Autriche à la Conférence de Paix de Paris », in Castellan G. (dir.), 1990, *Les nationalités de l'Autriche-Hongrie et la paix de 1918-1919* (Actes du colloque des 1er-2 décembre 1988), Paris, Université Paris 3/Institut autrichien, p. 9-21.
- Hamard B., 1995, « Le transfert du Burgenland à l'Autriche 1918-1922, un arbitrage international de l'après-guerre », *Revue historique*, 1995/3, n° 596, p. 285-306.
- Harmat U., 2015, « The German-Austrians at the End of World War I », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n° 13, p. 105-128.
- Holtfrerich C. L., 1980, *Die deutsche Inflation 1914-1923 : Ursachen und Folgen in internationaler Perspektive*, Berlin, De Gruyter, traduction française : 2008, *L'inflation en Allemagne, 1914-1923* (trad. par Bernard Poloni, préface d'Alain Plessis), Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France.
- Horel C. (dir.), 2015, « La fin de l'Autriche-Hongrie : réflexions sur l'Europe centrale après 1919 », *Les cahiers Irice*, 2015-1, n° 13, p. 5-19.
- Koch K, W. Rauscher et Arnold Suppan (eds.), 1993, *Aussenpolitische Dokumente der Republik Österreich 1918-1938, Band 1 : Selbstbestimmung der Republik (21. Oktober 1918 bis 14. März 1919)*, Munich, Oldenbourg.
- Kreissler F., 1971, *De la Révolution à l'annexion. L'Autriche de 1918 à 1938*, Paris, PUF pour la trad. française.
- Krumeich G. (ed.), 2001, *Versailles 1919. Ziele, Wirkung, Wahrnehmung*, Essen, Klartext.
- Leonhard J., 2018, *Der überforderte Frieden. Versailles und die Welt 1918-1923*, Munich, Beck.
- Lorenz T., 2008, « Die Weltgeschichte ist das Weltgericht ». *Der Versailler Vertrag in Diskurs und Zeitgeist der Weimarer Republik*, Francfort-sur-le-Main / New York, Campus Verlag.
- Lowczyk O, 2010, *La fabrique de la paix. Du comité d'études à la Conférence de la Paix. L'élaboration par la France des traités de la Première Guerre mondiale*, Paris, Economica.
- Mantoux P., 1955, *Les délibérations du Conseil des Quatre* (24 mars-28 juin 1919), 2 vol., Paris, CNRS.
- Michel B., 2007, « Les conséquences économiques des traités de paix en Europe centrale 1919-1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007-2, n° 226, p. 97-108
- Nardelli-Malgrand A.-S., 2008, « Sécurité et reconstruction : l'Anschluss au cœur des relations franco-italiennes de 1919 à 1922 », *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 120-1, p. 281-296.

- Soutou G.-H., 1993, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la Première Guerre mondiale : actualité du passé ? », *Politique étrangère*, 58-3, p. 697-711.
- Stourzh G., 1989, « Zur Genèse des Anschlussverbots in den Verträgen von Versailles, Saint-Germain und Trianon », in *Saint-Germain 1919* (Protokoll des Symposiums am 29. und 30. Mai 1979 in Wien), Munich, Oldenbourg, p. 41-53.
- Tooze A., 2014, *The Deluge. The Great War and the Remaking of Global Order 1916-1931*, Londres, Allen Lane.
- Verein für Geschichte und Sozialkunde, 2018, « Hunger – Gewalt – Neubeginn. Österreich 1918-1922 », *Historische Sozialkunde. Geschichte – Fachdidaktik – Politische Bildung*, 2018-1.

